

Formulaire de réparation des dommages

1. Informations générales (à remplir par l'expert ou le SFFN)

Nom		Prénom	
Domicile			
N° IBAN			
Dossier n°		Date de l'estimation	

2. Parcelles à réparer (à remplir par l'expert ou le SFFN)

Partie à remplir par l'expert			Partie à remplir par le requérant (veuillez cocher ce qui convient)	
Type de culture	Surface endommagée	Remise en état	Les travaux ont été effectués par	Les travaux n'ont pas été effectués
1		<input type="checkbox"/> Manuelle <input type="checkbox"/> Mécanique	<input type="checkbox"/> Requérant <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/> Manuelle <input type="checkbox"/> Mécanique	<input type="checkbox"/> Requérant <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/> Manuelle <input type="checkbox"/> Mécanique	<input type="checkbox"/> Requérant <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/> Manuelle <input type="checkbox"/> Mécanique	<input type="checkbox"/> Requérant <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/>

Date et signature de l'expert / du SFFN :

Le requérant soussigné certifie que les informations ci-dessus sont exactes.

Date et signature du requérant :

Une fois les travaux de remise en état effectués, ce formulaire doit être envoyé de suite au SFFN (rue du 1^{er} Mars 11, 2108 Couvet).

Conformément à l'article 23, al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur la faune sauvage (RSN 922.101), l'indemnité est réduite ou supprimée lorsque les travaux de remise en état n'ont pas été exécutés, bien que le lésé ait attesté les avoir exécutés. La poursuite pénale est réservée.